Cinquante-Quatrième Année. — N° 101 *CINQ centimes le Numéro* Mercredi 1er Mai 1895

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'*Agence Havas*, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

La proposition Guillemet

(Le vote obligatoire pour les électeurs, pour les députés, pour les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les conseillers municipaux.)

Dans notre numéro du 20 avril, nous avons signalé, sommairement, le projet de M. Guillemet, député de la Vendée, concernant le vote « obligatoire » des électeurs et des députés. Notre avis est franchement exposé dans cet article. Si nous y revenons aujourd'hui, c'est parce qu'un journal de Paris publie les motifs et les points essentiels de la proposition.

Voici, d'abord, les motifs de M. Guillemet :

« La loi, qui fait à tous les citoyens une nécessité absolue de remplir les fonctions de juré, n'exige que de l'électeur sénatorial l'obligation de voter.

» L'électeur peut impunément fausser, par son abstention, ce qu'il y a de plus grave pour un pays démocratique et de plus précieux pour un gouvernement, c'est-à-dire la volonté du pays, et l'Etat, devant cette indifférence, reste impuissant et sans armes. Un citoyen peut trahir le premier de ses devoirs d'homme libre ; il peut rester indifférent en présence des intérêts les plus sacrés, ceux de la patrie, et rien dans la loi ne permet de lui infliger une peine même morale.

» On a vu un député, dans un des départements les plus peuplés de France, obtenir 32,000 suffrages sur 350,000 électeurs inscrits. On a vu un conseiller général d'une des villes les plus importantes de l'Algérie être nommé par quarante suffrages, alors que le corps électoral qui devait désigner le membre du conseil départemental comptait un millier d'électeurs. Une élection parisienne récente a été faite dans les mêmes conditions.

» Et cependant la souveraineté nationale ne saurait être effective si elle n'est exercée par l'universalité des citoyens. Lorsqu'elle est entre les mains d'une faible minorité, elle tourne à la dictature, à la tyrannie.

» De même, les élus peuvent impunément trahir leur mandat. Ne voit-on pas, trop souvent, des députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, conseillers municipaux, n'assister jamais ou presque jamais aux délibérations des assemblées dont ils ont sollicité l'honneur de faire partie ?

» Eh bien ! l'obligation qu'il est nécessaire d'imposer à l'électeur, il faut, comme mesure corrélative, qu'elle soit imposée également à l'élu. Il ne doit pas être plus permis à ce dernier de tromper la confiance de ses mandants qu'à l'autre d'oublier ses devoirs de citoyen. Le vote doit être obligatoire pour tous. »

Suivent les peines purement morales qu'entraîneraient — provisoirement — pour les uns et pour les autres, l'oubli de leurs devoirs électoraux ou des obligations de leur mandat.

Pour les électeurs :

« Tous les électeurs inscrits sur une liste électorale sont tenus de prendre part, sauf les cas d'excuse légale, aux scrutins qui ont lieu pendant l'année électorale de leur inscription.

» Comme conséquence d'une première abstention, à un scrutin quelconque, le nom de l'électeur contrevenant est affiché dans un tableau spécial à la porte de la mairie pendant tout le cours de l'année électorale.

» Après une seconde abstention et indépendamment de l'affichage, l'électeur encourt une radiation temporaire des listes électorales pour une période d'une année.

» Une troisième abstention entraîne une radiation de cinq ans et enfin la quatrième abstention est suivie de la radiation définitive.

» Tout électeur rayé des listes dans les conditions précédemment indiquées est inéligible pendant la durée de sa radiation.

» Il va de soi que l'affichage et la radiation ne peuvent être encourus par les électeurs présents sous les drapeaux au moment du vote, ni par tous ceux qui pourront justifier de l'impossibilité dans laquelle ils ont été, pour cause de maladie, d'absence, etc., de prendre part au scrutin.

» Chaque citoyen pourrait réclamer gratuitement à la mairie de la commune où il vote une carte ou un livret de civisme donnant l'extrait de son casier électoral et pouvant contenir une photographie.

» La carte ou le livret de civisme serviraient de passeport et de certificat d'identité pour les administrations qui exigent deux témoins. »

Pour les élus

« Tout sénateur, député, conseiller général ou conseiller municipal qui ne prend pas part à trois scrutins publics successifs subit une suspension de mandat de trois mois, s'il ne justifie pas de motifs légitimes.

» En cas de trois nouvelles abstentions successives, la déchéance du mandat est nécessairement encourue. Elle est prononcée par les assemblées dont font partie les contrevenants. Ces assemblées doivent avoir des bulletins spéciaux constatant l'abstention volontaire.

» Les membres présents ne peuvent voter pour les absents. Les motifs d'excuses sont appréciés par une commission nommée par chaque assemblée. Cette commission vote à bulletins secrets par *oui* ou par *non*.

» Tout élu déchu de son mandat dans les conditions ci-dessus énoncées n'est pas rééligible pendant un délai de cinq années.

" Trafics Honteux "

Il se passe de jolies choses dans le département du Gers. Une séance du Conseil général a permis au préfet de prononcer ces paroles :

« M. LE PRÉFET. — J'ai trouvé des plaintes, à mon arrivée dans le Gers, contre les *trafics honteux*, je maintiens le mot : des secours ont été accordés à certaines communes d'une *manière fictive*. J'ai des preuves à l'appui et je ne citerai que cinq faits, faits trop exacts, et je laisserai au Conseil le soin de donner à ces affaires la suite qu'il lui conviendra.

» J'ai cru devoir faire une enquête, et cette enquête a démontré que, dans cinq communes, des individus, sur les faux rapports faits par les maires, ont perçu des indemnités pour des sinistres *imaginaires*.

» Ainsi, une commune réclamait un crédit pour une maison qui, prétendait-on, s'était écroulée et... cet immeuble est encore debout. La subvention lui a été néanmoins accordée.

» J'ai eu et j'ai encore entre les mains cinq certificats *faux*. Dans une commune, on a attribué à un individu, pour sa maison qui s'était écroulée et qui, en réalité, n'avait subi aucun dégât, une somme de 2,500 fr. Un autre, sous le même prétexte et toujours d'après des certificats mensongers, a touché 1,000 fr.; un troisième, 13,014 fr. Je ne veux pas terminer la liste. Mais il ressort clairement de l'enquête qu'il s'est trouvé *trois* ou *quatre* maires qui ont apposé leur signature au bas de *pièces fausses*. »

Ainsi a parlé le représentant officiel du gouvernement à Auch.

« Paroles au vent ». D'ailleurs. On n'a jamais fait la lumière sur les scandales de Toulouse ; on ne la fera pas plus sur ceux du Gers.

LES COURSES MILITAIRES

Les officiers de cavalerie qui prennent part aux concours hippiques ne sont pas enchantés des prix qui leur sont alloués.

L'autorité militaire défend que ces prix soient octroyés en argent, « afin d'éviter toute idée d'intérêt, prévenir des tentations ou des abus regrettables ».

Qu'arrive-t-il alors ?

— On fait un déplacement, disait un officier, avec l'idée de gagner une arme, et on vous remet une cafetière ou une épingle de cravate. De plus, en principe, « l'objet d'art » offert dans toutes les réunions est pendant toute une année uniformément le même.

En 1893, je n'ai vu gagner que des services à thé ; il y en avait de 600, de 800, de 1,000, de 1,500 francs même ; de sorte qu'un heureux vainqueur pouvait se trouver à la tête de huit services à thé gagnés en une année par le même cheval.

Or, sans être animé d'une pensée de lucre, on se déferait volontiers de ces objets pour acquérir des armes, un cheval de pur sang, une bicyclette, etc. Certes, mais avec un rabais de 30 pour 100 sur la valeur mentionnée. Il semble que les sociétés pourraient procéder plus intelligemment. »

Renvoyé ces observations à qui de droit.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Accordées à des religieuses

Par application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté ministériel du 27 du même mois, le ministre a décerné, par décision du 20 avril 1895, les médailles d'honneur ci-après pour récompenser des actes de dévouement à l'occasion d'épidémies qui ont atteint l'armée :

Médaille d'or

Mme Brunet (Hélène), en religion sœur Hélène, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul (hôpital mixte de Moulins, 1854-1895) : consacre depuis plus de quarante ans ses soins assidus aux malades militaires ; s'est particulièrement distinguée par un dévouement au-dessus de tout éloge pendant l'épidémie de fièvre typhoïde de 1877 et, malgré son grand âge, pendant l'épidémie de même nature en 1894.

Médailles d'argent

Mme Marie Gemmet, en religion sœur Maria, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul (hospice mixte de Melun. — Diphtérie, grippe infectieuse, fièvre typhoïde (1893-94-95) : a fait preuve depuis vingt ans d'une intelligente et infatigable activité et du dévouement le plus absolu ; bien qu'atteinte par la grippe, n'a pas abandonné son poste un seul jour.

Mme Brémond (Marie-Louise), en religion sœur Augustine, de l'ordre de la Sagesse (hospice mixte de La Roche-sur-Yon. — Variole et diphtérie, novembre 1894 à mars 1895) ; s'est distinguée par un zèle et un dévouement absolus pendant les épidémies de variole et de diphtérie en 1894-95.

Résolution du Syndicat

Des employés des chemins de fer

La première réunion syndicale des employés de chemins de fer a pris une résolution intéressante. Elle a décidé que la caisse syndicale ferait acquisition d'actions des Compagnies en nombre suffisant pour que les représentants des syndicats pûssent prendre part aux réunions d'actionnaires.

Que les syndicats aient le droit d'agir de la sorte, ce n'est pas contestable. Peut-être l'innovation ne sera-t-elle que médiocrement goûtée par les membres du conseil d'administration des Compagnies qui se trouveront ainsi placés sous la surveillance de leurs propres employés, mais que cette innovation leur plaise ou non, il faudra bien qu'ils la subissent. Et, d'ailleurs, l'intérêt public n'y perdra rien, au contraire; car il est évidemment de l'intérêt public qu'une gestion qui engage à un très haut degré les finances de l'Etat soit contrôlée avec le plus de soin possible. Or, soyez certains qu'aucun contrôle ne sera plus éclairé et plus efficace que celui d'hommes initiés par une longue pratique aux plus minutieux détails du service.

Quant aux employés, ils trouveront dans cette innovation de nombreux avantages :

D'abord celui d'entrer en contact direct avec leurs chefs et de pouvoir, soit par la discussion orale, soit par l'examen approfondi de documents qui seront mis sous leurs yeux, se rendre un compte exact des décisions qui touchent à leurs intérêts ;

Ensuite, la connaissance qu'ils acquerront des conditions dans lesquelles se fait l'exploitation des compagnies, des dépenses auxquelles elles sont obligées de pourvoir, des recettes au moyen desquelles elles peuvent y faire face, leur permettra de proportionner plus rigoureusement aux bénéfices réalisés par leurs employeurs les revendications qu'ils auront à présenter.

Par là, bien des conflits seront écartés. Ceux qu'on ne peut encore esquiver s'engageront sur un terrain pratique, où la vérité apparaîtra toujours facilement.

La mesure que viennent d'adopter les employés des compagnies de chemin de fer, surtout si elle se généralise, si elle est imitée par toutes les grandes exploitations, ne peut donc que contribuer à maintenir la bonne harmonie entre employeurs et employés, à pacifier les relations du capital et du travail. A ce titre, elle sera universellement approuvée.

INFORMATIONS

La santé du duc d'Orléans

Madrid, 28 avril. — Le duc d'Orléans va de mieux en mieux. La Comtesse de Paris et la princesse Hélène arriveront à Séville auprès du malade.

La santé du duc d'Anmale

Le mauvais temps avait beaucoup fatigué le duc d'Aumale. Mais on peut, aujourd'hui, donner de bonnes nouvelles de sa santé.

Voyage du prince d'Orléans

Le prince Henri d'Orléans qui, depuis un an bientôt, a quitté la France pour accomplir, après une visite à Madagascar, un grand voyage d'exploration à travers l'Asie centrale, annonce, par une lettre datée de Mung-Gé 26 février et reçue hier à Paris, qu'il s'engage avec ses deux compagnons de route sur les plateaux du Thibet septentrional :

« Notre voyage, écrit-il, commence bien, et demain, 27 février, nous nous mettrons en route pour traverser des pays moins connus. Nous montrerons aux Chinois que des Français peuvent aller où personne n'a encore osé s'aventurer. »

Pendant les courtes haltes qu'il accorde à ses compagnons, le prince Henri d'Orléans, vraiment infatigable, prépare ses relations de voyage.

Une prochaine interpellation

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir vient d'adresser à M. Ribot la lettre suivante :

« Monsieur le Président du Conseil,

» Je crois devoir vous informer que j'ai l'intention de vous adresser, à la rentrée des Chambres, une interpellation portant sur la direction donné par votre Excellence à la politique extérieure de la France.

» J'ose espérer que vous me saurez gré de vous offrir ainsi l'occasion de donner au pays des explications devenues de plus en plus nécessaires.

» Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments de très haute considération.

» Marquis de L'ANGLE-BEAUMANOIR. »

Les étudiants au régiment

C'est, pour la première fois, en 1895, que les jeunes soldats dispensés de deux années de services effectifs, comme étudiants, doivent produire leurs diplômes ou le certificat d'entrée dans les ordres ecclésiastiques.

Beaucoup qui ne voyaient dans cette dispense qu'un sursis déguisé, vont être pris de court. Ils ont produit, d'année en année, un certificat d'inscription dans une faculté, mais, de là à l'obtention du diplôme, il y a loin. Que va-t-il se passer ? Le recrutement va les appeler sous les drapeaux pour y accomplir deux ans de service.

Cette mesure va les sortir quelque peu de leur quiétude de la persuasion où ils étaient que le service égal tomberait avec la loi du 15 juillet 1889, avant le plein fonctionnement de la loi.

La catastrophe de Bouzey

Au ministère des travaux publics, d'heure en heure des dépêches parviennent qui font craindre que le nombre des morts ne dépasse, malheureusement, celui de cent, déjà accusé.

Samedi soir, on avait déjà découvert 97 cadavres.

Fraudes électorales. — Arrestation d'un maire

Albi, 29 avril. — Hier, pendant l'élection pour le conseil général du canton de Valdériès, M. Arnal, maire de la commune d'Andouque, surpris substituant des bulletins de vote, a été arrêté et mis entre les mains de la justice.

Grève d'électeurs et de candidats

Saint-Etienne, le 29 avril. — Hier ont eu lieu les élections complémentaires au Conseil municipal pour le remplacement des 15 conseillers démissionnaires opposés à la construction de l'hôpital de Bellevue.

Aucun parti politique n'a présenté de candidats.

Sur plus de 28,000 inscrits, on a compté 69 votants seulement.

Suicide d'un commissaire des douanes

M. Picot, commissaire des douanes et chef de poste à Kien-Long, s'est suicidé. Des irrégularités avaient été relevées dans sa comptabilité.

Suicide d'un chef d'escadron de gendarmerie

M. Châtelain, chef d'escadron de gendarmerie, obtenait, il y a quelques mois, sa mise à la retraite et venait s'installer au Perreux, près Paris. Il vivait seul.

Tous les jours, vers quatre heures, il allait au café faire sa partie. Hier, étonné de ne pas le voir, on alla chez lui. Il s'était tué en se tirant une balle dans la tête.

M. Châtelain était officier de la Légion d'honneur.

Accident aéronautique

Un ballon, monté par l'aéronaute Mousset, parti de la Bastide, près de Bordeaux, s'est dégonflé subitement à quelques mètres de terre. La nacelle s'est renversée, l'aéronaute a fait une chute de 40 mètres environ. Son état est grave. Il a été transporté à l'hôpital.

Enterré vivant!!

Les journaux grecs enregistrent un fait effroyable.

Le consul d'Italie à Mersine (Turquie d'Asie), M. Ovidio Rossi, étant *mort* la semaine dernière, ses obsèques furent célébrées en grande pompe, au milieu d'une affluence énorme où l'on remarquait tous les membres du corps consulaire, les autorités locales, etc., et l'inhumation eut lieu au cimetière catholique de la ville.

Or, le soir même de l'enterrement, un des gardiens du cimetière perçut nettement des cris sortant du caveau fraîchement refermé. Saisi de terreur, il courut prévenir la famille. On accourut et l'on ouvrit le cercueil. Un horrible spectacle s'offrit alors aux yeux des assistants : le corps était retourné dans d'atroces convulsions, les cheveux arrachés, le visage tuméfiés, les yeux hors de l'orbite, les poings crispés. M. Ovidio Rossi avait été enterré vivant ; il était mort étouffé dans son cercueil.

REVUE HEBDOMADAIRE

28 avril 1895.

Nous avons encore eu une semaine très agitée. Après plusieurs alternatives de hausse et de baisse, c'est la baisse qui en somme a prévalu.

Il nous est bien difficile de croire à une baisse sérieuse, car on ne peut s'imaginer que le Japon résiste aux observations formulées par la Russie, l'Allemagne et la France. La proposition ce place était encore un peu chargée et voilà le vrai motif de la réaction qui a sévi sur notre marché.

Sur nos rentes, la baisse ne peut nous étonner si l'on réfléchit tant soit peu à la situation budgétaire.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 905. Son émission a été un très grand succès.

Le Crédit Lyonnais a varié de 820 à 815, avec un bon courant d'affaires.

Le Comptoir national d'Escompte est ferme. Comme nous l'avons annoncé, l'assemblée extraordinaire a voté à l'unanimité l'augmentation du capital de 75 millions à 100 millions.

La Société Générale est très bien tenue. Le coupon détaché le 1er avril est à peu près regagné. Comme nous l'avons constaté, les services de la Société se sont développés.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer, bien qu'un peu moins fermes, font cependant bonne contenance. Les recettes tendent à s'améliorer.

Le Suez est à 3,350. Il bénéficiera, avec le temps, du fait des nouvelles sources de trafic, de plues-values graduelles.

L'Italien est à 87.50.

L'Extérieure est toujours très-mouvementée. Il en sera ainsi tant que la question de Cuba ne sera pas réglée.

L'action des grandes fabriques de Papier de Paris est à 105.75. Les travaux des usines sont poussés avec activité.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

?

Nous tenons, de source authentique, que M. le Ministre de la guerre a proposé, soit par voie directe, soit par intermédiaire, à M. le Maire, le casernement à Saumur, dans des conditions déterminées, du 135e régiment d'infanterie au complet ??

Nous espérons une réponse de l'administration municipale.

Inspection de l'Ecole d'application de cavalerie

Par décision ministérielle du 18 avril 1895, M. le général de division de Jessé, commandant le 10e corps d'armée, président du comité technique de la cavalerie, a été désigné pour inspecter, cette année, le 16e arrondissement, comprenant : l'Ecole d'application de cavalerie, la 5e compagnie de cavaliers de remonte (portion centrale) et le personnel de cavalerie de l'Ecole spéciale militaire.

Inspection des brigades de cavalerie du 9e corps d'armée

M. le général de division Grandin, inspecteur général du 4e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, a été désigné pour inspecter la cavalerie du 9e corps d'armée.

L'élection sénatoriale

Il est question paraît-il de présenter M. Pottier, conseiller général de Saumur à l'élection sénatoriale comme candidat républicain.

Nous ne donnons cette nouvelle que sous toute réserve.

Nominations de percepteurs

M. Glaumont, percepteur de 4e classe à Coron (Maine-et-Loire), a été nommé à la perception de Fleurance (Gers), 3e classe.

M. Priou, percepteur de Sore (Landes), 4e classe, a été nommé à la perception de Coron (Maine-et-Loire), 3e classe.

Les travailleurs militaires et la moisson

Beaucoup de préfets ont transmis, avec avis favorable, des requêtes formulées par des comices agricoles à l'effet d'obtenir cette année un plus grand nombre de travailleurs militaires pour la moisson.

Le ministre de la guerre va faire demander aux chefs de corps si de nouveaux prélèvements pourront être autorisés, le moment venu, sans nuire aux exigences du service, afin de donner satisfaction à ces pétitions.

Dans ce cas, le délai de production des demandes d'auxiliaires militaires par les chefs de culture sera prorogé au 1er juin.

Postes et Télégraphes

A partir du 1er mai 1895, le maximum de volume des colis postaux adressés aux colonies françaises, aux bureaux français en Turquie, Shang-Haï, à Tripoli de Barbarie, et à Tanger, sera élevé de 20 à 25 décimètres cubes.

Mort de M. Bourdon

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M C. Bourdon, décédé hier dans sa 79e année.

Arrivé à Saumur en 1834, et chef de caves de la maison Ackerman-Laurance pendant près de 50 ans, il avait joué un rôle très honorable dans le développement de l'industrie des vins mousseux de notre ville.

Très digne dans sa vie privée, très sûr dans ses conseils, très affable pour tous, M. C. Bourdon jouissait de l'estime de tous ceux qui l'avaient connu.

A Saint-Florent, où il avait conservé des intérêts, et où, chaque jour, jusqu'à ces derniers temps, il venait passer quelques heures, il était conseiller municipal depuis de longues années.

---

14 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

LE CRIME DE MALTAVERNE

Le vent qui enflait la voilure du *Raimbow* tomba tout à coup. La nuée diaphane, qui flottait naguère dans l'espace, peu à peu s'était transformée en nuage opaque, nuancé d'abord des plus vives couleurs, puis devenu d'un gris violâtre pommelé de boursouflures noires.

Le soleil, dépouillé de ses rayons, et semblable à un disque de cuivre, se montrait à l'horizon au ras de l'eau.

La mer bouillonnait, les vagues se gonflaient, s'élevaient frangées d'écume, s'entrechoquaient avec violence. Au doux murmure avait succédé ce mugissement sourd et grave qui effraie.

Le navire poursuivait sa route ; le loch venait d'être jeté, on parcourait dix-neuf milles à l'heure.

Un éclair déchira la nue. Le crépuscule dura peu ; la nuit vint, une nuit d'épaisses ténèbres. Déjà le tonnerre grondait dans le lointain. Les lames chevauchaient sur les lames, soulevant le *Raimbow* de l'arrière à l'avant sans trêve ni relâche.

A bord, tout le monde était à son poste. On avait fermé les panneaux, couvert les drômes d'une toile cirée résistante, serré les voiles, préparé enfin le branle-bas de combat contre l'orage.

Les trois passagers ne voulurent point descendre aux cabines.

Le père Cyprien, debout au pied du mât de pavillon, récitait pieusement le rosaire.

Le vieil Ali Sorabjee, enveloppé d'un splendide pelisse fourrée de renard bleu, assistait, impassible, à l'imposant spectacle qui se déroulait sous ses yeux.

Celse Ramsay, étendu dans un fauteuil à bascule, attaché au grillage qui séparait la dunette du pont, contemplait avec délices la furie des éléments déchaînés. Les boucles soyeuses de ses cheveux blancs flottaient, mettant comme une auréole lumineuse autour de son front basané ; ses yeux brillaient de plaisir ; un sourire joyeux entr'ouvrait ses lèvres ; il semblait qu'il voulût défier la tempête.

Bientôt des torrents de pluie inondèrent le vaisseau ; les vagues gigantesques s'ouvraient comme pour engloutir ce chef-d'œuvre des hommes, puis, soudain, l'emportaient à leur cime. Le panache de fumée n'ondoyait plus entre la mâture.

On avait dû éteindre les feux et vider les chaudières.

— C'est terrible ! dit le missionnaire en s'approchant de Ramsay. J'ai presque peur.

— C'est bien beau ! s'écria le nabab avec exaltation. Je n'avais jamais rien vu de si beau. Dieu est si grand !

— Dieu est aussi miséricordieux qu'il est grand, mais sa justice est inflexible ! murmura le prêtre.

— Je comprends ! répondit Ramsay en baissant la tête... mais ce n'est pas le moment !

Ali Sorabjee, qui les écoutait, étendit les bras avec une superbe nonchalance, montrant les gouffres écumants qui tourbillonnent tout autour du navire.

— Il faut toujours veiller, proféra-t-il d'une voix pénétrante, car nul ne peut savoir le jour ni l'heure...

Et il passa, balayant le parquet du navire de la traîne de son ample manteau.

La fureur des flots ne s'apaisa qu'au matin ; ce serait en vain que nous essayerions de peindre cette nuit pleine d'épouvante et d'angoisses. Comment décrire cette course vertigineuse d'un navire ballotté ça et là, ce chaos informe, éclairé par l'étincelante et fugitive lumière des éclairs? Comment traduire le fracas assourdissant de la mer, les hurlements du vent, les cris de l'équipage, le grondement de la foudre, formidable harmonie qui fait trembler les plus vaillants ?

Un peu avant l'aurore, le missionnaire qui n'avait cessé de prier que pour aider à la manœuvre ou encouragé les matelots, harassé de fatigue, demanda au lieutenant Dowling :

— Sommes-nous encore en danger, Georges ?

— Non, mon cousin. Bientôt, j'espère, ce sera fini. Je viens de jeter le loch : nous avons un pen dérivé, mais nous avons parcouru soixante milles en cinq heures.

Le missionnaire s'empressa de porter ces nouvelles à Ramsay.

Il le trouva endormi dans son fauteuil, aussi calme, aussi tranquille que s'il eût été étendu sur le lit le plus moëlleux de son palais indien.

— Homme étrange ! pensa-t-il.

A l'aube, la pluie cessa. Les nuages se dé-

Les obsèques auront lieu demain mercredi, à une heure à Saint-Pierre de Saumur et à deux heures à Saint-Florent.

Ses nombreux amis ne manqueront pas d'accompagner à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de cet homme de bien.

La lune rousse

On sait que la lune rousse a commencé jeudi 25 avril pour durer jusqu'au 24 mai.

Nous sommes donc entrés dans la période que redoutent le plus les agriculteurs en raison des gelées tardives qui s'y produisent et font des ravages d'autant plus grands que les pousses et les bourgeons sont plus tendres.

Nous souhaitons que cette année le froid ne fasse pas un retour offensif et que la lune rousse n'amène pas les désastres qu'elle occasionne si souvent.

Le 1er mai à Saint-Nazaire. — M. Félix Gaborit

Mercredi, 1er mai, les ouvriers chômeront dans tous les ateliers et chantiers de Saint-Nazaire.

Le matin, il y aura réuniou générale de tous les syndicats à la Bourse du Travail.

L'après-midi, à 2 heures, une grande réunion publique et contradictoire aura lieu à la salle de la Jeunesse.

Les orateurs seront Mme Paule Minck, de Paris, qui a promis son concours, ou, à son défaut, un député socialiste, et M. Félix Gaborit, de Saint-Nazaire, *futur candidat socialiste au Conseil général dans le 1er canton de Saumur*.

La question du casernement à Angers

Extrait du compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal d'Angers :

« Dans son rapport, M. Fourrier rappelle les dépenses énormes faites par la ville d'Angers pour l'installation de ses casernements. A l'heure actuelle, le ministre de la guerre demande encore d'autres sacrifices, qui, suivant le projet émis de construire une nouvelle caserne au champ de manœuvre de la Brisepotière, entraîneraient à des frais de plus de 2 millions.

» La commission s'effraie d'une pareille entreprise, et elle pense qu'il serait beaucoup moins dispendieux d'utiliser les casernes actuelles en les améliorant. Celle de la Visitation, avec 600,000 fr., pourrait être mise en état de loger 1,200 hommes. Il suffirait, pour cela, d'exproprier les maisons en bordure de la rue Marceau et de la rue Denis-Papin. Quant à la caserne de l'Académie, elle serait réservée aux troupes de passage et aux réservistes.

» M. le maire ajoute que les conclusions seront, à brève échéance, soumises à M. le ministre de la guerre ; il ira le trouver lui-même avec M. Blavier, sénateur, qui le connaît particulièrement.

» M. Bougère insiste de son côté pour que la question soit nettement établie et que le maintien intégral du 135e à Angers, soit demandé, comme condition *sine qua non*, des sacrifices consentis ; car sans parler de Fontevrault, Saumur nous a déjà enlevé deux compagnies. Il est vrai que, suivant M. le maire, c'est là une mesure seulement provisoire ; mais, comme on dit, le provisoire, parfois, dure longtemps !

» M. Monprofit croit à un ultimatum de la part du ministère de la guerre : c'est peut-être une caserne neuve qu'on veut nous imposer, et, dans ce cas, toutes les négociations en sens contraire n'auraient d'autre résultat que de nous exposer à perdre notre régiment du jour au lendemain.

» M. le maire ne comprend pas qu'on puisse avoir des craintes sur ce point. On a parlé de Baugé et de Saumur ; mais aucune de ces deux villes n'est réellement disposée à accepter les dépenses que nécessiteraient des installations aussi considérables. — Aussi bien, ajoute-t-il, depuis longtemps je m'occupe de l'affaire. Le ministre de la guerre, que j'ai vu, m'a dit : « Entendez-vous avec le commandant du génie : s'il trouve que tout est bien du côté de la salubrité, parfait, je ne veux pas engager la ville d'Angers dans des dépenses inutiles. » Laissez-nous donc agir : M. Blavier et moi, nous ferons toutes les démarches nécessaires.

» M. Monprofit dépose un ordre du jour donnant au maire mission de suivre et de traiter dans le plus bref délai la question de casernement avec le ministre de la guerre et de faire tout le nécessaire pour maintenir la garnison d'Angers dans son intégralité.

» Cet ordre du jour est voté à l'unanimité. »

Qne va faire, maintenant, la municipalité saumuroise ?

La réponse est bien simple :

Rien, comme d'habitude.

École de Médecine d'Angers

Samedi, les examens du deuxième doctorat en médecine ont donné les plus brillants résultats.

Jury : MM. Farabeuf, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris, président ; Bahuaud, professeur d'histologie, et Mâreau, professeur d'anatomie.

Première épreuve pratique (dissections). — Dix-sept candidats se sont présentés et ont été admis, quinze avec mention.

MM. Chasteney de Géry et Guiard, avec la mention *extrêmement satisfait*. — MM. Audureau et Murier, avec mention *très bien*. —MM. Champion, Naulet, Pellier, Proutière, Renault et Roguet, avec la mention *bien*. — MM. Audouin, Bellanger, Cocard, Jehanno, Le Barzic, avec la mention *satisfait*. — MM. Hamon et Lancelin.

Deuxième épreuve orale. — Quinze candidats se sont présentés ; ils ont tous été reçus et douze avec mention.

MM. Chasteney de Géry, Guiard et Roguet, avec la mention *bien*. — MM. Audouin, Audureau, Bellanger, Champion, Jehanno, Le Barzic, Murier, Pellier et Proutière, avec la mention *satisfait*. — MM. Cocard, Naulet et Renault.

BOURGUEIL

Distinctions honorifiques

Des récompenses pour actes de dévouement ont été accordées aux personnes dont les noms suivent :

M. A. 2e classe. — M. Guérin (Jules-Eugène), garde-champêtre à Bourgueil ;

M. A. 2e classe. — M. Landry (Abel), domicilié à Bourgueil ; 10 janvier 1895 ;

Ont fait preuve de courage et de dévouement en portant secours à une femme sur le point de périr sous les décombres d'une maison.

Seize empoisonnements

Voici un bien singulier accident arrivé avant-hier au village de Dousses, près Vicq (Vienne).

Dans ce village habitaient deux bons vieux, point riches, qui ne mangeaient guère que du pain rassis. Par mesure d'économie, ils le laissaient durcir dans la huche. Or, jeudi soir, après avoir mangé un morceau de pain, ils se sentirent pris de violentes coliques. Quelques instants après, l'homme mourait, et le lendemain sa femme le suivait dans la tombe.

Les parents des défunts, prévenus, vinrent à Dousses pour leur rendre les derniers devoirs. Mais ces personnes mangèrent aussi du pain. Bientôt *quatorze* d'entre elles ressentirent les premiers symptômes d'empoisonnement.

On espère les sauver, grâce aux soins énergiques qui leur ont été donnés en temps utile.

Chose bizarre, il paraît résulter de l'enquête que la farine avec laquelle ce pain était fait avait été empoisonnée par les déjections de rats ayant absorbé de la « mort-aux-rats ».

Cent kilomètres à l'heure

La Compagnie d'Orléans va porter prochainement la vitesse de ses rapides de Nantes et de Bordeaux de 75 kilomètres à *cent* kilomètres à l'heure.

Il faudra environ six heures pour aller de Paris à Nantes ou Bordeaux.

C'est un assez joli résultat, à la condition d'éviter avec soin les *télescopades*.

Ajoutons que la Compagnie d'Orléans a mis à l'étude un projet de chemin de fer aérien pour la traversée de Nantes où les trains — circulant sur les quais — ne doivent marcher actuellement qu'à la vitesse de *seize* kilomètres à l'heure !...

Un escroc

Nous croyons utile de signaler à l'attention des restaurateurs un escroc qui exploite en ce moment la province.

Notre homme se présente dans les hôtels comme étant un proche parent de M. Félix Faure, fait étalage d'un billet de 500 fr., se fait héberger pendant trois ou quatre jours, puis file sans demander la note. Cet individu est âgé de 25 ans environ, taille au-dessus de la moyenne, cheveux bouclés, grande allure de gentleman, louche de l'œil gauche.

Sobriquets militaires

On sait que l'Ecole polytechnique se nomme l'X et le polytechnicien Pipot ; Saint-Cyr est le Bahut spécial et les élèves de La Flèche sont les Brutions.

Les lanciers étaient dénommés Manches à balais ; les dragons, avec l'uniforme jaune-orange qu'ils avaient jadis, étaient des Citrouillards, et les pionniers des Boulangers de l'impératrice.

Aujourd'hui encore, les soldats du train sont des Tringlots ou des Hussards à quatre roues ; les cuirassiers sont des Gros-Frères ou des Coquillards ; les chasseurs à pied sont des Ventre-à-terre, en raison de l'allure rapide de leur marche, ou des Vitriers, en saison de la gaie sonnerie de leurs clairons.

L'infanterie porte également de nombreux sobriquets : les Biffins, les Chiffonniers, les Mille-pattes, les Carapatins, etc.

En Afrique, presque tous les corps ont leur sobriquet particulier, les zouaves sont les Chacals, et les tirailleurs algériens, les Turcos, les Bédous, les Nez sales. Les soldats des bataillons d'infanterie légère d'Afrique sont les Zéphirs, les Joyeux, les Chevaliers du désert, les Voltigeurs du Sahara. Les disciplinaires sont connus sous le nom de Camisards, et les chasseurs d'Afrique sous celui de Chasse-marais.

Bulletin Météorologique du 30 Avril

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 15°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°
Midi,	771 m/m	au-dessus 22°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 9°

Le nombre de personnes atteintes de *maladies de l'estomac*, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elles ne savent plus *à quel saint se vouer*, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombrent et qui sont produites par de mauvaises digestions.

La **Tisane Dussolin** remplit admirablement ce but ; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la **Tisane Dussolin**.

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la notice explicative. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la **Belle Jardinière** consistant en un *PORTRAIT* peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

chirèrent par lambeaux, se dispersèrent, le soleil émergea des flots, houleux encore, et monta dans le ciel empourpré.

L'hélice imprima au navire un mouvement de trépidation ; la cheminée vomit une colonne de fumée blanche ; les matelots, armés de balais, firent en un instant la toilette du *Raimbow* ; et quelques instants plus tard, il ne restait aucune trace de la tempête.

M. Ramsay dormait toujours. Tout à coup, un choc violent se produisit, une lame énorme, venant du large, déferlant à babord, s'abattit sur le pont, brisa le bordage et les barres, et se retira, enlevant Ramsay qui, éveillé en sursaut, n'avait point eu le temps de se cramponner à la barre.

Cette clameur désespérée retentit :

— Un homme à la mer !

— Stop ! cria l'officier de quart.

Le mouvement de la machine se ralentit : le navire mit en panne.

Le missionnaire, haletant, à demi-vêtu, posait le pied sur la dernière marche de l'escalier des cabines, au moment où Ali Sorabjee disait, en ricanant, aux officiers :

— Ramsay est perdu ; il ne sait pas nager et ces parages sont infestés de requins.

L'on s'occupait d'armer une chaloupe, l'on jetait des bouées de sauvetage, mais le père Cyprien n'eut point le courage d'attendre.

Il vit Ramsay, à cent pas de là, se débattant à la surface des flots. Il fit le signe de la croix, se hissa sur le bastingage et s'élança.

Quelques minutes plus tard, Celse Ramsay, évanoui, gisait entre les bras du missionnaire, au fond de la chaloupe qui venait de les recueillir tous les deux. Le visage du prêtre rayonnait d'une sainte joie.

Ramsay ne tarda pas à recouvrer connaissance : il fixa un regard attendri sur son sauver.

— Ma vie compte pour rien, lui dit-il d'une voix faible, mais ma fille eût été orpheline !... Mon père, j'avais raison de vous aimer ; vous me sauverez deux fois !

(*A suivre.*) CH. BUET.

Un ténor d'opéra-comique a été assassiné dans des circonstances dramatiques.

Le président des assises interroge l'accusé, un ignoble drôle :

« A quel mobile avez-vous obéi en égorgeant ce malheureux artiste ?

— J'avais entendu dire qu'il avait cent mille francs dans le gosier. »

Plus de Coqueluche

Rhumes, bronchites, catarrhes, athsmes, suffocations, toux persistantes, suites d'influenza. Guérison rapide et certaine par le

TOPIQUE POIRAULT

Résolutif, absorbant et calmant, à base de sucs végétaux qui, dès l'application, sont absorbés par le sang et en détruisent les impuretés sans causer aucune souffrance et ne laissant aucune trace sur l'épiderme le plus délicat.

(*Formule déposée.*)

Dépôt à *Saumur*, Pharmacie DESCHAMPS, rue Saint-Jean.

Prix : 3 fr. pour les enfants, 4 fr. pour les grandes personnes.

Envoi immédiat contre un mandat-poste accompagné de 0,05 pour port.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Exiger la Marque de Fabrique déposée.

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : *262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

ÉTÉ 1895

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de Béarn. — Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi : et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte) Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale et balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance.) Délivrance du 1er mai au 31 octobre. Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Pères-en-Retz et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et halles du réseau l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

	kil.	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Ronce-les-Bains)	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	30 »	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Châtelaillon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
St-Gilles-Croix-de-Vie	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de St-Jean de-Monts	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
St-Père-en-Retz (plage de St-Brévin-l'Océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-P.-O. délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai :

Places entières : 1re classe, 31 50 ; 2e cl., 23 75 ; 3e cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1re cl., 15 80 ; 2e cl., 11 95 ; 3e cl., 7 85.

(2) Du 1er juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

BOURSE DE PARIS

Du 29 Avril 1895

3 0/0	102	00
3 0/0 amortissable	100	50
3 1/2	108	20

Marché de Saumur du Samedi 27 Avril

Froment-commerce, l'hectolitre	14 —	Bœuf 1 6 , vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	13 90	Veau —	2 —
Méteil —	11 10	Mouton —	2 40
Seigle —	8 35	Porc —	1 80
Orge —	8 60	Poulets la couple	5 50
Avoine —	9 —	Dindonneaux —	20 —
Sarrasin —	9 50	Canards —	6 —
Haricots blancs —	30 —	Oies —	10 —
Haricots rouges —	28 —	Beurre le kilog.	2 10
Fèves —	— —	Œufs la douzaine	» 70
Noix —	15 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	50 —
Châtaignes —	— —	Luzerne —	50 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille —	30 —
Son —	14 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	13 —	Chanvre 1re qualité les 52 kilog. 500	— —
Farine, la culasse de 157 kilog.	40 —	id. 2e —	— —
Pain 1re qual., le kil.	— —	id. 3e —	— —
id. 2e id. 0.26 66	— —	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3e id. 0.20 --	— —	Charbon de terre —	4 —

Le Gérant. L. DELAUNAY

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres. **Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.** *P. ANDRIEUX.*

Etudes de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, nº 7, rue du Temple, successeur de Me COQUEBERT DE NEUVILLE,

Et de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 4 MAI 1895, à midi, en l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE, *notaire.*

PREMIER LOT

La ferme du Petit-Bois, située à Saint Lambert-des-Levées, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres, d'une contenance totale de 5 hectares 92 ares 63 centiares.

Mise à prix : 20,000 fr.

SECOND LOT

Deux parcelles de terre et pré, sises à Saint-Lambert-des-Levées, l'une dite le Petit-Pré-du-Chapeau, l'autre la Pièce-des-Pironnières, d'une contenance totale d'environ 59 ares 34 centiares.

Mise à prix : 1,500 fr.

TROISIÈME LOT

1º Une maison, sise à la Garenne ou à l'Ouche-Prunier, commune de Saint-Lambert-des-Levées, avec écurie, hangar, toit à porcs, cour, jardin et terres, d'une contenance totale d'environ 46 ares 69 centiares ;

2º Environ 49 ares 50 centiares de terre et rangées de vigne, à la Jambonnière, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Mise à prix : 5,000 fr.

QUATRIÈME LOT

Une pièce de terre, dite la Grande-Pièce-des-Pironnières, sise à Saint-Lambert-des-Levées, contenant 1 hectare 10 ares.

Mise à prix : 3,000 fr.

CINQUIÈME LOT

Une pièce de terre, dans la Pièce-de-la-Gagnerie, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 55 ares environ.

Mise à prix : 1,500 fr.

SIXIÈME LOT

Une pièce de terre, située au canton du Champ-Peltier, commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant environ 11 ares.

Mise à prix : 100 fr.

Total des mises à prix : 34,100 f.

Pour tous renseignements, s'adresser :

1º A Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué poursuivant la vente ;

2º A Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

Bon Vin rouge cuvé

60 francs la barrique

A vendre quantité de sarments de vigne.

S'adresser à M. G. TERRIEN, à Saumur.

A VENDRE

Rognures de papier pour emballage

S'adresser au bureau du journal.

Demandes d'Emplois

ON DEMANDE MÉNAGE, le mari cocher, valet de chambre, un peu jardinier ; la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc. MEME DES *Plaies et Ulcères variqueux* dits **incurables.**

Ce Traitement qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin-Spécte, ex-Phien, Aide-Major aux Hôpx Militres, à MELUN (S.-et-M.). *Consultations gratuite par Corresp.*

PHARMACIE A. CLOSIER

Nº 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), *en face la Caisse d'Épargne*

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — *Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.*

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la **PHARMACIE**, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro **60** centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal *LA JEUNE MÈRE*, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, Imprimerie Paul Godet.

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVES DE NICE

IMBERT FILS

DÉPOSITAIRE

33, Rue d'Orléans

ET

Rue Dacier, 38,

SAUMUR

(Maine-et-Loire)

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

Spécialité d'Huile d'Olive Vierge Extra de Nice	Huile d'Olive Vierge Impériale
Le Flacon, **2.40** | Le 1/2 Flacon, **1.20**	Le Flacon, **2.80** | Le 1/2 Flacon, **1.40**

Les Flacons sont comptés et repris pour 0,40, et les 1/2 Flacons pour 0,30.

EN BONBONNES EN VERRE GARNIES D'OSIER

En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.10**	En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.30**
— de 10 kil., — **1** »	— de 10 kil., — **1.20**

Les Bonbonnes de 5 kil. sont comptées et reprises à 2 fr., celles de 10 kil. à 2 fr. 50.

N. B. — L'HUILE IMPÉRIALE, que nous mettons en vente cette année pour la première fois, provient de fruits bien mûrs triés à la main ; les soins les plus minutieux apportés à la fabrication de cette Huile extra douce en fera bientôt la préférée de tous les amateurs.

Vinaigre d'Orléans ..... le litre » 40 et » 50

— **pur vin** ..... » 70 et vieux » 80

Arrivage de primeurs tous les jours

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boite	» 50	la boite	» 70
— extra —	» 60	—	» 90
Haricots verts moyens, —	» 50	—	» 80
— extra —	» 60	—	» 90
Asperges (qualité incomparable)		—	1 25
Sardines à l'huile		la boite depuis	» 35

PRIMEURS : *Petits pois, Haricots verts, Radis.*

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.

NOTA. — *Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.*

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,